



fermée

remplacée partiellement
par mut. 21/75

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de dix chemins et
place de la commune de Bellevue.

du 28 avril 1959

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de donner des noms aux chemins de la commune
de Bellevue actuellement sans désignation et de modifier quelques désigna-
tions existantes;

vu l'accord intervenu entre Monsieur le maire de la commune de
Bellevue et le service des Archives d'Etat en date des 6 et 12 mars 1959 et
du 23 avril 1959;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune, en séance
du 8 avril 1959, proposant au Conseil d'Etat d'approuver ces désignations;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du
9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné :

✓ surgoûme 1568

1. Le nom de chemin de Majonn au chemin de Valavran actuel, compris
entre la route de Lausanne et le chemin du Grand-Sacconex.

✓ 5495 2. Le nom de chemin de la Chênale au chemin actuellement dénommé
chemin des Tuilleries à Genthod, compris entre le chemin des Tuilleries et la
route de Collex. *Route 1185*

Rte Valavran

3. Le nom de chemin du Grand-Sacconex au chemin actuellement dénommé
chemin du Grand-Sacconex à Genthod, compris entre la route de Collex à
Valavran et le pont du Vengeron, sur Grand-Sacconex.

768

4. Le nom de chemin du Croet d'El au chemin actuellement dénommé
chemin de Collex à Bellevue, compris entre le chemin du Grand-Sacconex et
la route de Meyrin à Versoix.

5. Le nom de chemin de Vireloup au chemin actuellement dénommé che-
min de Vireloup à Colvrex, compris entre la croisée de Colvrex et la route
de Meyrin à Versoix.

6. Le nom de chemin du Colard au tronçon de l'ancienne route de Fer-
ney à Pregny, compris entre le chemin du Grand-Sacconex et la douane de C-
lovrex (frontière).

./.

Rte 2601
unilimp 2602

CV- 54771

Séance du 28 avril 1959

6386 7. Le nom de chemin des Clys au tronçon de la route de Ferney à
Fregny compris entre le chemin du Grand-Sacconnex et le pont de la Fore-
taille.

3379 8. Le nom de chemin de la Brunette au chemin privé compris entre la
chemin Neuf et la ferme Aigron.

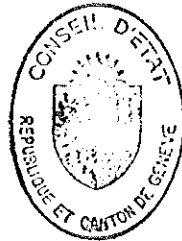
10375 9. Le nom de chemin Aux Folles au chemin privé morcellement du Grand
Passage, débouchant sur le chemin de la Chénate.

1914 10. Le nom de Port Saladin à la place du Port actuelle, en souvenir de
ses donateurs.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Boutier	1 ex.
Archives	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combes